Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20170511-2017_120-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/05/2017

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 MAI 2017 A 20H00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 mai 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, Mme VIROUX, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme PAILLARD (pouvoir M. FRASNIER), Mme BAGARD (pouvoir Mme RELOT), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme VIROUX), M. LEFEUVRE (pouvoir M. BREGEARD), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 mai 2017.

OBJET : ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- désigne M. Christian FLAVENOT pour remplir cette fonction.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze mai deux mille dix-sept.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20170511-2017_121-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/05/2017

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-121

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 MAI 2017 A 20H00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 mai 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, Mme VIROUX, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme PAILLARD (pouvoir M. FRASNIER), Mme BAGARD (pouvoir Mme RELOT), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme VIROUX), M. LEFEUVRE (pouvoir M. BREGEARD), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 mai 2017.

OBJET : FINANCES – GARANTIE D'EMPRUNT – REHABILITATION DE 44 LOGEMENTS DES QUARTIERS KELLER ET TOUR BLANCHE A LUNEVILLE
RAPPORTEUR : M. BREGEARD

Vu la demande formulée par l'OPH de Lunéville le 20 Avril pour solliciter la ville de Lunéville pour garantir à hauteur de 100 % un prêt d'un montant de 440 000 € concernant la réhabilitation de 44 logements des quartiers Keller et Tour blanche à Lunéville.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le Contrat de Prêt n°61212 en annexe signé entre : OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LUNEVILLE (54) ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Abstentions : MM. BAUCHE, DELBARRE),
Après avis de sa Commission des Finances,

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Ville de Lunéville accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 440 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°61212 constitué de 1 Ligne(s) du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : **La garantie est apportée aux conditions suivantes** :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze mai deux mille dix-sept.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20170511-2017_122-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/05/2017

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-122

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 MAI 2017 A 20H00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 mai 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, Mme VIROUX, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme PAILLARD (pouvoir M. FRASNIER), Mme BAGARD (pouvoir Mme RELOT), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme VIROUX), M. LEFEUVRE (pouvoir M. BREGEARD), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 mai 2017.

OBJET : FINANCES - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE RAPPORT D'AFFECTATION – ANNEE 2016
RAPPORTEUR : M. RECOUVREUR

La loi du 13 mai 1991 a institué une dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au profit de certaines collectivités locales.

En application de ces dispositions légales, il est communiqué au Conseil Municipal l'emploi de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, au titre de l'année 2016, dont le montant perçu est de 3 252 399 €.

Le Conseil Municipal,
Après avis de sa Commission des Finances,

- prend acte de l'emploi de la D.S.U. au titre de l'année 2016.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze mai deux mille dix-sept.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20170511-2017_123-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/05/2017

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-123

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 MAI 2017 A 20H00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 mai 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, Mme VIROUX, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme PAILLARD (pouvoir M. FRASNIER), Mme BAGARD (pouvoir Mme RELOT), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme VIROUX), M. LEFEUVRE (pouvoir M. BREGEARD), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 mai 2017.

OBJET : FINANCES – BUDGET RESTAURATION - CREANCES ETEINTES
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Sur proposition de Madame la Trésorière Municipale (courrier joint en annexe), il est proposé :

- d'admettre en créances éteintes la somme de 27 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- décide :

- d'admettre en créances éteintes la somme de 27 € sur le Budget restauration,
- précise que les crédits sont inscrits au budget 2017, nature 6542, fonction 251, enveloppe 11188

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze mai deux mille dix-sept.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20170511-2017_124-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/05/2017

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-124

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 MAI 2017 A 20H00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 mai 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, Mme VIROUX, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme PAILLARD (pouvoir M. FRASNIER), Mme BAGARD (pouvoir Mme RELOT), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme VIROUX), M. LEFEUVRE (pouvoir M. BREGEARD), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 mai 2017.

OBJET : FINANCES – PROVISIONS ET REPRISE DE PROVISIONS
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Sur proposition de Madame la Trésorière Municipale (courrier joint en annexe), il est proposé, sur le budget principal :

- de constituer des provisions pour risques de créances irrécouvrables pour la somme de 4 837,11 € ;
- de procéder à une reprise de provisions pour un montant de 20 250,08 €.

Sur le budget locations :

- de constituer des provisions pour risques de créances irrécouvrables pour la somme de 3 439,18 €.

Il est précisé que les pièces annexes ne feront pas l'objet d'affichage

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- décide, sur le budget principal :

  - de constituer des provisions pour risques de créances irrécouvrables pour la somme de 4 837,11 €, nature 6817, fonction 01, enveloppe 13 130,

  - de procéder à une reprise de provisions pour un montant de 20 250,08 €, nature 7817, fonction 01, enveloppe 13 131,

  -

sur le budget locations :

  - de constituer des provisions pour risques de créances irrécouvrables pour la somme de 3 439,18 €, nature 6817, fonction 01, enveloppe 8187,

- s'engage à inscrire les crédits au budget supplémentaire 2017.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze mai deux mille dix-sept.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

VILLE DE LUNEVILLE
DIRECTION GÉNÉRALE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20170511-2017125-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/05/2017

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-125

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 MAI 2017 A 20H00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 mai 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, Mme VIROUX, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme PAILLARD (pouvoir M. FRASNIER), Mme BAGARD (pouvoir Mme RELOT), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme VIROUX), M. LEFEUVRE (pouvoir M. BREGEARD), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 mai 2017.

OBJET : FINANCES – EXERCICE 2017 - ADMISSION EN NON VALEUR
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Sur proposition de Madame la Trésorière Municipale (courrier joint en annexe), il est proposé d'admettre en non valeur la somme de :

- 3 075,32 € sur le budget principal,

Il est précisé que les pièces annexes ne feront pas l'objet d'affichage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- décide d'admettre en non valeur les sommes suivantes :

- 3 075,32 € sur le budget principal,

- s'engage à inscrire les crédits au budget supplémentaire 2017, nature 6541, fonction 01, enveloppe 18 866.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze mai deux mille dix-sept.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20170511-2017_126-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/05/2017

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-126

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 MAI 2017 A 20H00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 mai 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, Mme VIROUX, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme PAILLARD (pouvoir M. FRASNIER), Mme BAGARD (pouvoir Mme RELOT), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme VIROUX), M. LEFEUVRE (pouvoir M. BREGEARD), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 mai 2017.

OBJET : FINANCES – EXERCICE 2017 – CREANCES ETEINTES
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Sur proposition de Madame la Trésorière Municipale (courrier annexe joint), il est proposé d'admettre en créances éteintes la somme de :

- 10 170,20 € sur le budget principal.

Il est précisé que les pièces annexes ne feront pas l'objet d'affichage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- décide d'admettre en créances éteintes la somme suivante :

- 10 170,20 € sur le budget principal,

- s'engage à inscrire les crédits au budget supplémentaire 2017, nature 6542, fonction 01, enveloppe 19947.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze mai deux mille dix-sept.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20170511-2017_127-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/05/2017

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-127

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 MAI 2017 A 20H00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 mai 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, Mme VIROUX, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme PAILLARD (pouvoir M. FRASNIER), Mme BAGARD (pouvoir Mme RELOT), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme VIROUX), M. LEFEUVRE (pouvoir M. BREGEARD), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 mai 2017.

OBJET : JEUNESSE - VERSEMENT DE SUBVENTION - ASSOCIATION « Les Geeks en Grogne »
RAPPORTEUR : M. BARDOT

La Ville de Lunéville, dans le cadre de sa politique jeunesse d'animations événementielles en période estivale, souhaite contribuer à la mise en œuvre du projet « Les 24 H du Jeu Non-Stop », au centre Erckmann, les 24 et 25 juin 2017.

Cette manifestation est organisée par le service Jeunesse en partenariat avec l'association « Les Geeks en grogne » dont le siège social est à LUNEVILLE. Le but de cette dernière est de promouvoir la culture de l'imaginaire par le jeu et l'organisation d'événements.

Afin de soutenir l'association « Les Geeks en Grogne » dont le budget prévisionnel de cette manifestation est estimé à 7 218 €. Il est proposé au Conseil Municipal de lui attribuer une subvention maximale de 1 000 € sur présentation du bilan définitif de la manifestation en sus de la mise à disposition gracieuse du 2ème étage du centre Erckmann estimé à 546 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise le Maire a signer tous documents relatifs au projet « Les 24 H du Jeu Non-Stop »,

- décide de verser à l'association «Les Geeks en Grogne», sous réserve de la réalisation effective de la manifestation, une subvention de fonctionnement permettant d'équilibrer le bilan financier de cette manifestation avec un montant maximal de 1 000 €,

- précise que les crédits sont prévus au budget 2017, nature 6574, fonction 522, enveloppe 23152.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze mai deux mille dix-sept.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

VILLE DE LUNEVILLE
DIRECTION GÉNÉRALE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403296-20170511-2017_128-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2017

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-128

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 MAI 2017 A 20H00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 mai 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, Mme VIROUX, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme PAILLARD (pouvoir M. FRASNIER), Mme BAGARD (pouvoir Mme RELOT), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme VIROUX), M. LEFEUVRE (pouvoir M. BREGEARD), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 mai 2017.

OBJET : FETES ET MANIFESTATIONS - VERSEMENT DE SUBVENTION – ENSEMBLE MUZAIK
RAPPORTEUR : Mme VIROUX

L'association **ENSEMBLE MUZAIK** participe à la commémoration de l'Appel du 18 juin 1940 qui aura lieu le dimanche 18 juin 2017.

En raison de cette manifestation exceptionnelle, il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge leur venue pour un montant de 250 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- décide d'attribuer une subvention de 250 € à l'association **ENSEMBLE MUZAIK**,

- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2017, nature 6574, fonction 024, enveloppe 23156.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze mai deux mille dix-sept.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20170511-2017_129-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/05/2017

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-129

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 MAI 2017 A 20H00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 mai 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, Mme VIROUX, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme PAILLARD (pouvoir M. FRASNIER), Mme BAGARD (pouvoir Mme RELOT), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme VIROUX), M. LEFEUVRE (pouvoir M. BREGEARD), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO), M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 mai 2017.

OBJET : SPORTS – VERSEMENT DE SUBVENTIONS – CLUBS SPORTIFS DE LUNEVILLE
RAPPORTEUR : M. BARDOT

1 – FOOTBALL CLUB LUNEVILLE

Le Football Club de Lunéville organisera deux tournois à destination des jeunes au mois de juin :

- Le 10éme « Challenge Michel DUFAY » aura lieu le 10 juin prochain sur les terrains annexes du Stade Fenal. Ce tournoi U10 et U11, de niveau régional, regroupera 32 équipes de jeunes.
  Le budget prévisionnel de cette organisation s'élève à 5 100 €.

- La troisième édition du Tournoi Interrégional U12 sur le terrain d'Honneur du Stade Édouard Fenal le 17 juin prochain. 16 équipes de haut niveau en provenance d'Alsace, de Lorraine, de Franche-Comté et du Luxembourg s'affronteront lors de cette journée.
  Le budget prévisionnel de cette organisation s'élève à 5 300 € .

Afin de faire face aux frais d'organisation de ces deux manifestations, le club sollicite une aide financière de la Ville.

La Commission propose une subvention de 300 € pour le 10éme « Challenge Michel DUFAY » et une subvention de 300 € pour la troisième édition du tournoi interrégional U12 du 17 juin.

2 – LUNEVILLE ATHLETIC CLUB

Le Lunéville Athletic Club organisera prochainement deux manifestations :

- Tout d'abord, les championnats interclubs de national 3 le 20 mai 2017 au Stade Édouard Fenal. Sur cette journée, ce sont plus de 300 athlètes, hommes et femmes, qui viendront s'affronter à Lunéville. Le budget prévisionnel de cette organisation s'élève à 4 050 €.

- Ensuite le club organisera le 2 juin 2017 au Stade Édouard Fenal son meeting annuel. Cette compétition de niveau régionale, organisée en soirée, accueillera près de 300 participants de tous les âges.
  Le budget prévisionnel de cette organisation s'élève à 3 850 €.

Afin de faire face aux frais d'organisation de ces deux manifestations, le club sollicite une aide financière de la Ville.

La Commission propose une subvention de 350 € pour les championnats interclubs et une subvention de 250 € pour leur meeting annuel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Mme DI SANGRO ne prend pas part au vote),
Après avis de sa Commission des Finances,

- décide d'attribuer :

- 600 € au Football Club de Lunéville,
- 600 € au Lunéville Athletic Club.

- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2017, nature 6574, fonction 40, enveloppe 23 15.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze mai deux mille dix-sept.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN